ACADÉMIE
DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE IV : PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Pièces justificatives obligatoires :

- Fiche de renseignements et fiche RIB à télécharger sur le site internet
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport
- Une photocopie de la carte vitale
- Un Relevé d'Identité Bancaire original (obligatoirement à vos nom et prénom)
- Une photocopie du récépissé de PACS ou du livret de famille
- Une photocopie de l'attestation de participation à la JDC/JAPD
- Une photocopie du dernier diplôme
- Les justificatifs de l'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme (uniquement pour les lauréats des concours d'EPS)
- Justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique (uniquement pour les lauréats des 3èmes concours et des concours de PLP soumis à cette condition pour l'inscription au concours)
- Un arrêté de détachement sortant ou un arrêté de radiation des cadres (uniquement pour les personnes qui étaient préalablement fonctionnaires dans une autre fonction publique ou dans un autre ministère)

Liste des documents à fournir : https://www.ac-poitiers.fr/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public-123151

Toutes les pièces justificatives sont à déposer sur COLIBRIS du 13/07 ou du 20/07 (selon la discipline) au 11/08/2026

Le lien vers ce volet de l'application Colibris sera le même que celui reçu pour faire vos vœux d'affectation.